

NOS ACTIVITES 2011

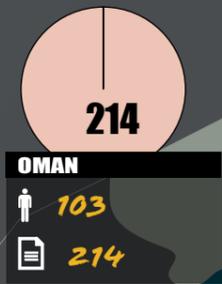
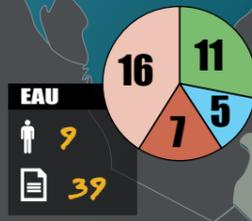
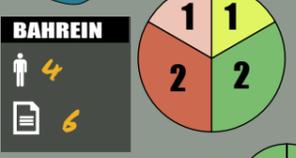
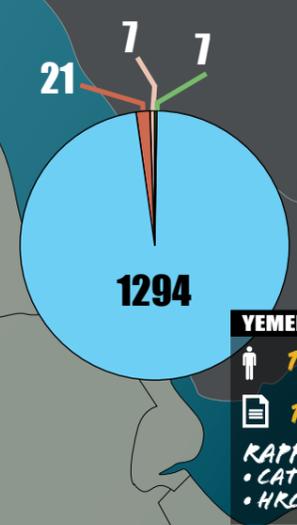
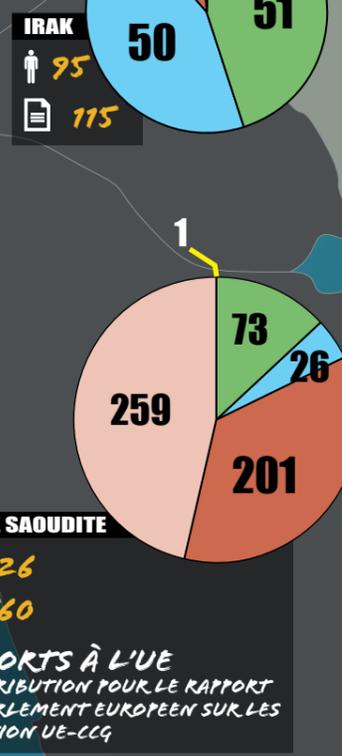
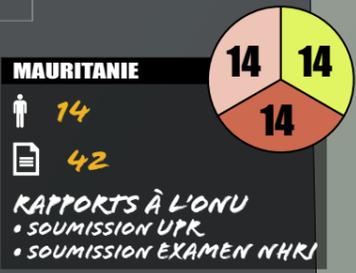
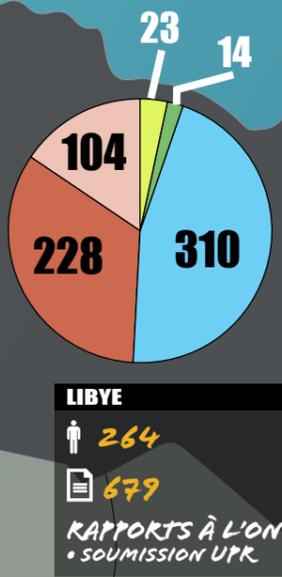
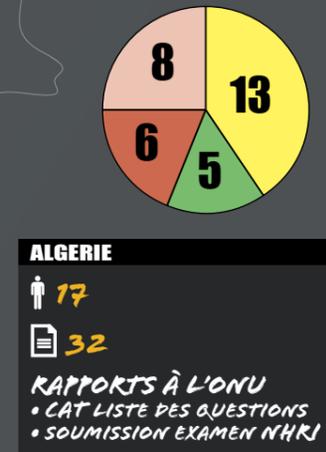
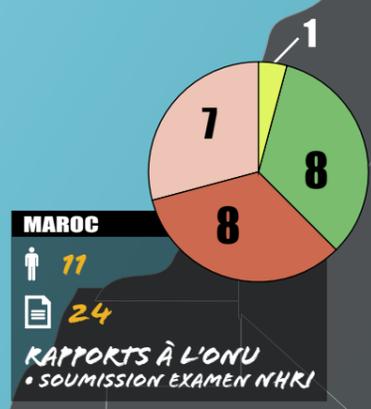
10332
COMMUNICATIONS
A L'ONU

5708
CAS
INDIVIDUELS

LÉGENDE

- NBR. DE CAS
- NBR. DE COMMUNICATIONS
- RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LES EXÉCUTIONS SOMMAIRES
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DISPARITIONS FORCÉES
- RAPPORTEUR SPÉCIAL SUR LA TORTURE
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DÉTENTION ARBITRAIRE
- AUTRES

NBR. DE COMMUNICATIONS SOUMISES À



CES CHIFFRES REPRÉSENTENT LES ACTIVITÉS D'ALKARAMA DANS LA RÉGION ET NE REFLÈTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA GRAVITÉ DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS CHAQUE PAYS

MOT DU PRÉSIDENT

Le vent de liberté qui a soufflé sur la région arabe à l'aube de la nouvelle année, et que certains ont baptisé « Printemps arabe », a traversé les quatre saisons et continue toujours à opérer des transformations sociopolitiques profondes dans cette partie du monde.

La réaction des régimes autoritaires, soucieux de préserver le statu quo, s'est traduite cette année par une augmentation significative des cas de violations des droits de l'homme. Exécutions extrajudiciaires, tortures et détentions au secret sont malheureusement encore le prix de la liberté à payer par des peuples trop longtemps opprimés. Tout au long de cette année exceptionnelle, Alkarama a été au plus proche des événements, aux côtés des acteurs et des victimes de ces changements historiques. Elle a eu à gérer un flot important d'informations et a contribué de manière significative à éclairer sur la situation des droits de l'homme dans la région, notamment en Egypte, en Libye, au Yémen, en Arabie Saoudite et en Syrie. Nous continuerons à rester vigilants, dans les autres pays où les régimes tentent d'arrêter le cours de l'histoire en étouffant encore et toujours leurs citoyens, mais nous serons aussi attentifs aux pratiques des nouveaux gouvernements en matière de gestion des nouveaux conflits qui se posent et de protection des droits de l'homme.

Dr. Abdul Rahman Omair Al-Naimi
Président du Conseil de la Fondation Alkarama

ALKARAMA est une ONG basée à Genève qui recueille et traite des informations sur les violations de droits de l'homme dans le monde arabe



NOS QUATRE PRIORITÉS

EXECUTIONS

Exécutions extrajudiciaires et/ou autres atteintes au droit à la vie

DISPARITIONS

Enlèvement ou détention d'une personne sans que l'Etat ne le reconnaisse ou informe les proches de la victime

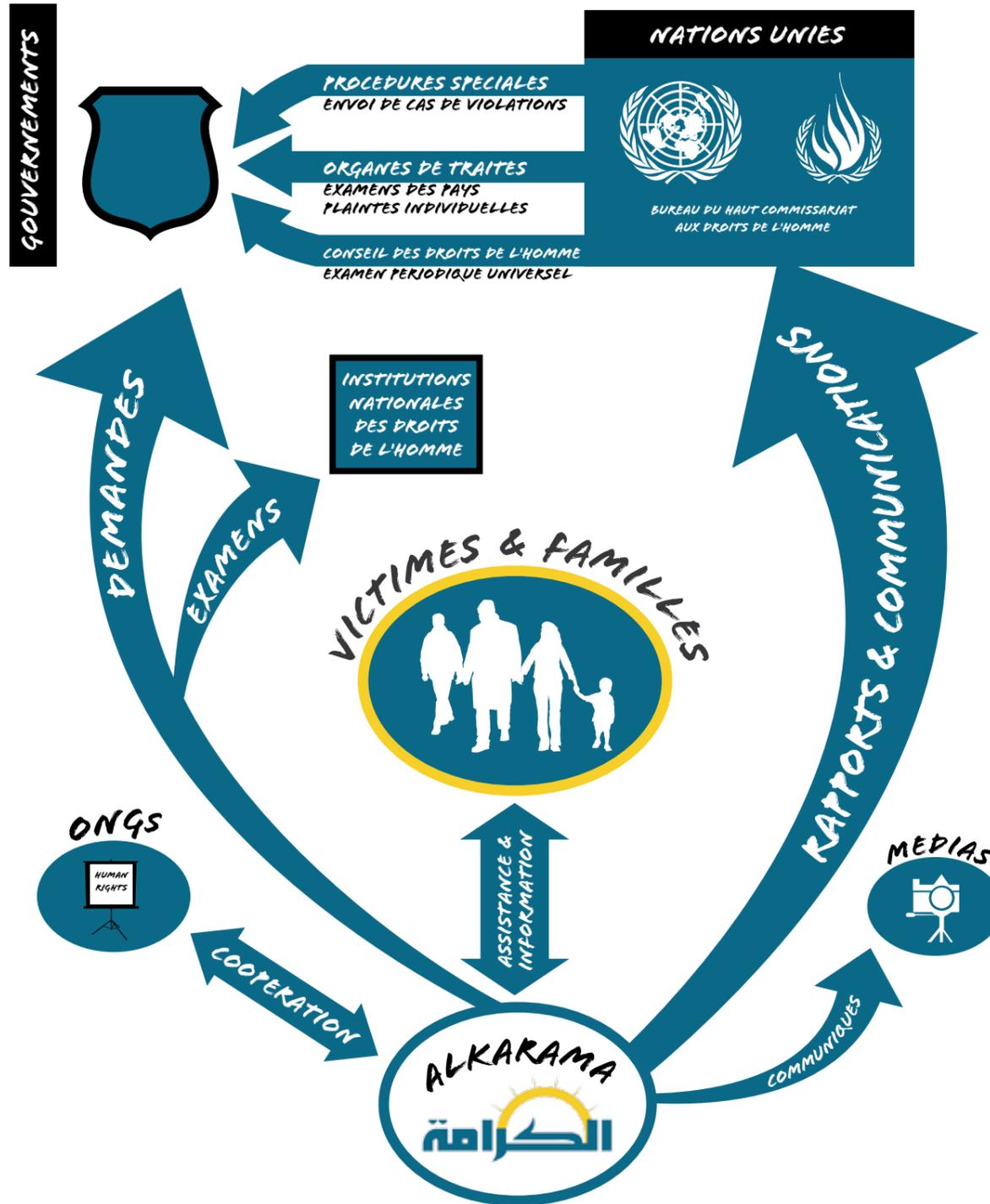
TORTURE

Infliger des souffrances physiques ou morales pour obtenir des informations, des aveux ou pour punir et intimider

DETENTION ARBITRAIRE

Priver arbitrairement une personne de sa liberté en violation de ses droits fondamentaux

www.alkarama.org | info@alkarama.org
T +41 22 734 10 06 F +41 22 734 10 34
2bis Chemin des Vignes | 1209 Genève | Suisse



EVENEMENTS & ACTIVITES

• 27 JANVIER 2011
Visite d'un groupe de défenseurs de droits de l'homme des pays du Golfe

• 21 FÉVRIER 2011
Appel urgent d'Alkarama pour la Libye à la Haut commissaire aux droits de l'homme demandant une enquête à la CPI

• 3 MARS 2011
Commission d'enquête sur la Libye - HRC

• 23 MARS 2011
Lancement de notre Rapport Annuel au 13ème session du HRC

46ÈME SESSION CAT
MAI 2011
• KOWEÏT 11-12 MAI

• 2-7 AOÛT 2011
Visite au Liban
Organisation d'une conférence à Beyrouth en soutien au représentant d'Alkarama

• 4-11 AOÛT 2011
Visite au Maroc dans le cadre de l'examen périodique de l'Etat devant le CAT

• 13-15 AOÛT 2011
Visite au Koweït dans le cadre de l'examen périodique de l'Etat devant le HRCttee

• 21-28 SEPTEMBRE 2011
Visite en Libye en vue de renforcer les liens avec la société civile

12ÈME SESSION UPR
OCTOBRE 2011
• SYRIE 7 OCTOBRE

103ÈME SESSION HRCttee
OCTOBRE 2011
• KOWEÏT 20-21 OCTOBRE

• 22 - 29 OCTOBRE 2011
Visite aux Emirats Arabes Unis
Observation du procès de défenseurs de droits de l'homme

• 14 NOVEMBRE 2011
Participation d'Alkarama à la commémoration du 20ème anniversaire du WGAD à Paris

47ÈME SESSION CAT
NOVEMBRE 2011
• MAROC 1-2 NOV

• 6 DÉCEMBRE 2010
ALKARAMA AWARD attribué à Dr Aida Saif El Dawla (Egypte) et Dr Saïd bin Zair (Arabie Saoudite)

• 22 - 25 DÉCEMBRE 2011
Visite en Egypte

• 25 - 29 DÉCEMBRE 2011
Visite au Yémen en vue de l'examen du rapport étatique devant HRCttee

JANVIER FÉVRIER MARS AVRIL MAI JUIN JUILLET AOÛT SEPTEMBRE OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE

PRIX ALKARAMA 2011

Le prix Alkarama est décerné chaque année à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, à une personnalité qui a contribué de manière significative à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le Monde arabe.

En 2011, les deux lauréats étaient Dr Aida Saif El-Dawla, psychiatre égyptienne et Dr Saïd Ben Zair, Professeur saoudien. Le prix a été décerné lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 6 décembre 2011 au Centre International des Conférences de Genève (CICG).

Selon Rachid Mesli, Directeur du Département Juridique d'Alkarama, « Le combat contre la torture du Dr Saïf El-Dawla tout au long de ces trente dernières années a été exemplaire. Quand au Dr Ben Zair, en seize ans, il aura passé seulement trois ans en liberté. Il n'a jamais fait l'objet d'un procès équitable et reste détenu à ce jour en dépit du fait que le Groupe de la détention arbitraire de l'ONU ait demandé aux autorités saoudiennes de le libérer.»

Envoyez nous vos suggestions de candidats pour le prix Alkarama 2012 à award@alkarama.org

LE FINANCEMENT D'ALKARAMA

La majorité des fonds d'Alkarama en 2011 ont été constitués par les donations des membres du Conseil de Fondation et des dons privés de particuliers.

En 2011, Alkarama a également bénéficié d'un financement du Fonds pour les droits de l'homme du Ministère des affaires étrangères néerlandais qui soutient le travail d'Alkarama avec les organes de traités onusiens.

Soutenez nous !

Banque Raiffeisen
CH-1242 Satigny
IBAN: CH73 8021 0000 0063 5406 0
SWIFT: RAIFCH22
Fondation Alkarama

ALKARAMA



MOT DU PRÉSIDENT

Le vent de liberté qui a soufflé sur la région arabe à l'aube de la nouvelle année, et que certains ont baptisé « Printemps arabe », a traversé les quatre saisons et continue toujours à opérer des transformations sociopolitiques profondes dans cette partie du monde.

La réaction des régimes autoritaires, soucieux de préserver le statu quo, s'est traduite par une augmentation significative des cas de violations des droits de l'homme. Exécutions extrajudiciaires, tortures et détentions au secret sont malheureusement encore le prix de la liberté à payer par des peuples trop longtemps opprimés.

Tout au long de cette année exceptionnelle, Alkarama a été au plus proche des événements, aux côtés des acteurs et des victimes de ces changements historiques. Elle a eu à gérer un flot important d'informations et a contribué de manière significative à éclairer sur la situation des droits de l'homme dans la région, notamment en Egypte, en Libye, au Yémen, en Arabie Saoudite et en Syrie.

Nous continuerons à rester vigilants, dans les pays où les régimes tentent d'arrêter le cours de l'histoire en étouffant encore et toujours leurs citoyens, mais nous serons aussi attentifs aux pratiques des nouveaux gouvernements face aux nouveaux défis qui se profilent et de respect des droits de l'homme.

Dr. Abdul Rahman Omair Al-Naimi

Président du Conseil de la Fondation Alkarama

VISION

Notre vision est un monde arabe où tous les individus vivraient dans la dignité, libres et protégés par un état de droit.

MISSION

Alkarama est une organisation non gouvernementale de défense et de protection des victimes de violations des droits de l'homme dans le monde arabe, et notamment des atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté. Alkarama utilise en priorité les mécanismes du droit international.

LE CONSEIL DE FONDATION

Fondation de droit suisse depuis 2007, Alkarama est gérée par un conseil de Fondation composé de:

- Dr. Abdul Rahman Omair Al-Naimi (Qatar) - Président
- Dr. Abbas Aroua (Algérie)
- M. Khalifa Mohd Al-Rabban (Qatar)
- Dr. Ahcène Kerkadi (Suisse)

LA DIRECTION

- Dr Mourad Dhina - Directeur Exécutif
- Me Rachid Mesli - Directeur du Département Juridique

GLOSSAIRE

ACRONYMES ONU

HRC	- Conseil des droits de l'homme	WGAD	- Groupe de travail sur la détention arbitraire
HRCttee	- Comité des droits de l'homme	WGEID	- Groupe de travail sur les disparitions forcées
CAT	- Convention/Comité contre la torture	SRT	- Rapporteur spécial sur la torture
ICCPR	- Pacte international relative aux droits civils et politiques	SUMX	- Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires
ICPPED	- Convention international pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	HRD	- Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme
INDH	- Institut national des droits de l'homme	FRDX	- Rapporteur spécial sur la liberté d'expression
OPICCPR	- Protocole facultatif se rapportant à l'ICCPR	IJL	- Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats
OPCAT	- Protocole facultative se rapportant à la CAT		
EPU	- Examen périodique universel		
CPI	- Cour Pénale Internationale		

AUTRES TERMES

COMMUNICATION	: Informations sur un cas individuel soumise par Alkarama à un organe des procédures spéciales de l'ONU
CAS INDIVIDUEL	: Dossier d'une victime de violations des droits de l'homme
STATUT DE ROME	: Traité établissant la Cour pénale internationale (CPI)
LISTE DES QUESTIONS	: Contribution de la société civile à la liste des questions préparée par les experts du CAT ou au HRCttee qui la soumettent à l'Etat partie examiné
RAPPORT ALTERNATIF	: Rapport soumis par la société civile au CAT ou au HRCttee qui contient des informations sur la mise en œuvre des traités pertinents par l'Etat partie
RAPPORT DE SUIVI	: Rapport soumis par la société civile au CAT ou au HRCttee qui contient des informations sur la mise en œuvre des traités pertinents et des recommandations des deux comités par l'Etat partie

ALGERIE

Le pays vit au rythme des émeutes quotidiennes. Après celles, de grande ampleur, de janvier 2011, les autorités ont annoncé la levée de l'état d'urgence en vigueur depuis 1991 ainsi que l'adoption de certaines mesures en matière de liberté de presse et d'association. Les principales dispositions de l'état d'urgence sont cependant restées en vigueur comme l'interdiction de manifester dans la capitale ou intégrées dans le droit commun. L'annonce des élections législatives prévues en 2012 a révélé la volonté des autorités d'empêcher toute démocratisation du système ; l'adoption à la fin de l'année d'une loi sur les partis politiques a apporté de sérieuses restrictions aux droits civils et politiques de certains membres de l'opposition. De fortes tensions demeurent latentes entre le pouvoir et la société civile concernant l'impunité totale assurée aux membres des forces de sécurité et de groupes armés responsables de graves crimes durant la « décennie noire ».

En l'absence de volonté du gouvernement d'éclaircir les milliers de cas de disparitions forcées, Alkarama a soumis une allégation générale au Groupe de travail visant à faire reconnaître cette grave atteinte aux droits de l'homme comme un crime contre l'humanité. Enfin, l'INDH, n'étant toujours pas conforme aux « Principes de Paris » s'est vue confirmée son déclassement par le CIC ; Alkarama avait soumis une contribution dans le cadre de son réexamen.

NOS PREOCCUPATIONS

- Le caractère superficiel des réformes politiques annoncées
- Les pressions et persécutions contre certains opposants politiques.
- La poursuite des détentions au secret par les services du Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS).
- Le caractère liberticide de la loi du 11 décembre 2011 relative aux partis politiques.

NOS RECOMMANDATIONS

- Garantir les droits civils et politiques à tous les citoyens sans discrimination ou exception.
- Abroger la Charte portant réconciliation nationale de 2006 qui consacre l'impunité des responsables de crimes contre l'humanité.
- Traduire en justice les auteurs des graves violations des droits de l'homme commises durant les « années noires »
- Ratifier l'OP-CAT, l'ICCPED

TRAITES RATIFIES

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✓
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Elections législatives en mai 2012
- UPR en juin 2012
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis novembre 2011
- Rapport étatique à soumettre au CAT à soumettre en juin 2012

ARABIE SAOUDITE

Malgré les appels de plus en plus pressants de la société civile en faveur de réformes politiques pour une participation des citoyens à la gestion du pays, les autorités royales sont restées sourdes à toute éventualité de changement. L'actuel ministre de l'intérieur, désigné prince héritier en octobre 2011, est à l'origine d'une campagne de répression dont ont été victimes ces dernières années des milliers de personnes, parmi lesquelles des militants des droits de l'homme et des activistes pacifiques, détenus arbitrairement et parfois condamnés lors de procès inéquitables. Le courant réformateur est particulièrement la cible de représailles. Les familles de victimes commencent cependant à briser le mur de la peur pour dénoncer les abus des autorités et appeler à la libération de leurs proches en manifestant pacifiquement devant le ministère de l'intérieur.

Alkarama a soumis cette année aux diverses procédures spéciales de l'ONU plus de 150 cas de personnes, parmi lesquelles des femmes et de jeunes enfants, arrêtées et détenues pour avoir organisé ou participé à diverses manifestation pacifiques. En dépit d'un grand nombre d'Avis rendus par le Groupe de Travail sur le caractère arbitraire des détentions dans le pays, les autorités refusent de collaborer avec les mécanismes Onusiens. Alkarama a décidé de décerner son prix pour le Lauréat 2011 des défenseurs de droits de l'homme du monde arabe au Dr. Saïd bin Zair l'un des plus anciens détenus politiques du royaume.

- L'absence totale de participation des citoyens à la vie politique du pays et de perspectives de réformes.
- La répression systématique contre les activistes politiques et les militants des droits de l'homme sous prétexte de la lutte contre le terrorisme.
- La détention arbitraire généralisée et les procès inéquitables.
- Le recours à la torture et aux mauvais traitements en détention.
- Instaurer des réformes politiques pour une participation des citoyens à la gestion du pays.
- Mettre un terme à la pratique de la détention arbitraire et de la torture et abolir le tribunal pénal spécial instauré par le ministre de l'intérieur.
- Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et collaborer avec les procédures spéciales des Nations Unies.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR **X** CAT **✓** ICCPED **X**

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR **X**
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT **X**

A SUIVRE...

- UPR en octobre 2013
- Rapport étatique dû au CAT depuis 2002
- Requête du WGAD à se rendre dans le pays depuis 2008 et du SRT depuis 2010

BAHREÏN

A l'instar d'autres pays arabes, la population bahreïnie est sortie dans les rues au début de l'année 2011 pour dénoncer l'injustice sociale et revendiquer des réformes politiques et constitutionnelles. Submergé par l'ampleur des manifestations, les autorités ont fait usage de violence pour réprimer les manifestants. Au paroxysme de la crise ouverte entre l'opposition et le pouvoir royal, les forces armées saoudiennes sont intervenues militairement à l'appel des autorités. Par ailleurs, de nombreuses personnes issues de la société civile ont été la cible de persécutions en raison de leur engagement politique. Des cas de torture, de détentions arbitraires et de procès manifestement inéquitables devant la juridiction militaire, aujourd'hui abolie, ont été relevés.

Le bilan de la répression a amené les autorités royales à instaurer une commission d'enquête composée de personnalités crédibles et indépendantes. Des atteintes aux droits de l'homme ont été relevées et reconnues par les autorités qui se sont engagées à accepter les recommandations de cette commission, lesquelles constituent une base sérieuse de règlement du conflit. Alkarama a suivi de près les événements et a exprimé ses préoccupations à propos des atteintes aux droits des activistes politiques et des défenseurs de droits de l'homme. Notre organisation a soumis des cas de détentions arbitraires au Groupe de travail des Nations Unies ainsi qu'une contribution à l'examen périodique universel du Bahreïn qui est prévu pour Mai 2012

Nos PREOCCUPATIONS

- Les atteintes aux libertés d'expression et d'association.
- La détention arbitraire et les procès inéquitable devant la juridiction militaire.
- Le recours excessif à la force et la résurgence de la pratique de la torture.

Nos RECOMMANDATIONS

- Modifier la législation interne de manière à garantir la liberté d'expression sous toutes ses formes
- Cesser toute arrestation systématique d'opposants politiques ou de défenseurs des droits de l'homme en raison de leurs activités politiques ou associatives.
- Cesser immédiatement tout recours à la torture ou aux mauvais traitements procéder à des investigations sur les allégations de torture.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED X

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR X

PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT X

A SUIVRE...

- Visite du SRT prévue en juillet 2012
- UPR en juin 2012
- Rapport étatique dû au HRCttee depuis 2007
- Rapport étatique dû au CAT depuis 2007

Les affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants ont causé la mort d'au moins 840 personnes et quelques 6000 blessés durant les trois semaines de protestation entre le 25 janvier 2011 et le 11 février, date du départ du président. Le transfert du pouvoir au Conseil supérieur des forces armées continue de susciter l'inquiétude de la société civile. Plus de 12000 personnes ont été déférées devant des juridictions militaires, dont des mineurs. Bien que le CSFA se soit engagé à lever l'état d'urgence en vigueur depuis 1981, celui-ci reste largement invoqué pour réprimer les manifestations. Ainsi, plusieurs vagues d'arrestations et de nombreuses mesures d'intimidation ont été rapportées par les ONG qui ont alors été accusées par l'armée 'd'interférer dans les affaires de l'Etat'. Parallèlement, la liberté d'expression a connu des restrictions, ce qui s'est traduit par l'arrestation de nombreux blogueurs influents. Plusieurs personnes ont été par ailleurs tuées au mois de novembre suite à un recours disproportionné à la force par les militaires.

Alkarama a alerté dès le début des événements les procédures spéciales de l'ONU en leur soumettant plus de 300 cas de tortures et d'exécutions sommaires documentés. Le recours excessif à la force ainsi que les vagues d'arrestation qui se sont abattues sur certains activistes politiques et des droits de l'homme pour avoir critiqué l'armée reste une préoccupation majeure dans cette période de transition.

NOS PREOCCUPATIONS

- Le recours disproportionné à la force et la poursuite de la pratique de la torture.
- La répression par les services de sécurité des rassemblements pacifiques dénonçant la confiscation du pouvoir par l'armée
- La prolongation de l'état d'urgence et le jugement de civils devant des tribunaux militaires.
- Les atteintes à la liberté d'expression

NOS RECOMMANDATIONS

- Transférer immédiatement le pouvoir aux autorités civiles.
- Prendre toutes les mesures pour remédier aux atteintes aux droits fondamentaux.
- Mettre un terme aux procès de civils devant des juridictions militaires.
- Garantir la liberté d'expression.

TRAITES RATIFIES

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Elections de la Chambre basse en janvier 2012
- Election présidentielle prévue en juin 2012
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2004
- Rapport étatique dû au CAT depuis 2004
- Examen de l'INDH prévu en octobre 2012

EAU

A l'instar des autres monarchies du Golfe et en marge du «Printemps arabe», de sérieuses restrictions aux droits et libertés fondamentales des citoyens ont été relevées aux Emirats arabes unis au cours de l'année 2011. La situation des «Bidouns» et des travailleurs migrants ne s'est guère améliorée, ces derniers faisant toujours l'objet de nombreuses discriminations. Des mesures préventives ont été prises pour empêcher toute manifestation. Plusieurs organisations locales, dont l'Association des juristes, ont vu les membres de leur Conseil remplacés par des personnalités proches du pouvoir, qui exprime ainsi sa mainmise sur la société civile. Plusieurs opposants politiques et défenseurs des droits de l'homme ont lancé en mars 2011 une pétition appelant à une démocratisation de la vie politique et dénonçant la corruption dans le pays. La torture continue à être pratiquée dans certains centres de détentions, dont celui d'Al-Wathba, placé sous le contrôle de la Sécurité d'état.

Alkarama a participé à la coalition des ONG internationales qui ont pu assister en novembre 2011 au procès d'Ahmed Mansour et d'autres militants accusés devant la Cour Suprême Fédérale d'avoir «insulté publiquement» les autorités, et alerter ainsi les procédures spéciales des Nations Unies sur les atteintes aux libertés fondamentales. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a reconnu en septembre 2011 le caractère arbitraire de leur détention ainsi que celle des deux Ouïghours pour lesquels Alkarama avait engagé plusieurs actions depuis 2009.

Nos PREOCCUPATIONS

- Les atteintes à la liberté d'expression et de réunion pacifique.
- Les procès inéquitables notamment à l'encontre de défenseurs de droits de l'homme
- Le recours à la torture par les services de sécurité

Nos RECOMMANDATIONS

- Garantir la liberté de se réunir notamment au sein des Conseils d'associations.
- Garantir l'indépendance de la justice
- Eradiquer l'utilisation de la torture dans les centres de détention, et combattre l'impunité.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR X CAT X ICCPED X

PROTOCOLE FACULTATIF DE l'ICCPR X
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT X

A SUIVRE...

- UPR en octobre 2013

L'année 2011 a été marquée en Irak par l'impasse politique dans laquelle le pays continue à être enfermé en dépit de l'accord de partage du pouvoir entre les trois grandes communautés, validé par le Parlement en décembre 2010. Malgré le retrait des troupes américaines en décembre 2011, après neuf années de guerre dont les conséquences continueront à marquer durablement le pays, une nouvelle crise politique semble se préparer sur fond de tensions confessionnelles. Dans ce contexte, le 'Printemps arabe' a pris une tonalité particulière dans la mesure où les revendications des manifestants ont surtout porté sur la corruption et appelé au redressement économique du pays. Par ailleurs, une vague d'exécutions est intervenue à l'automne 2011 à la suite des procès inéquitables qui se sont tenus entre 2008 et 2010. Tous ces procès se sont basés sur des aveux extorqués sous la torture autant par les forces américaines d'occupation que par les services de sécurité irakiens.

Alkarama a alerté en urgence la Haut commissaire aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires et extrajudiciaires suite aux nombreux témoignages de prisonniers arabes susceptibles d'être exécutés et maltraités en détention. Ces personnes avaient été délibérément exclues du dispositif d'amnistie adopté par les autorités irakiennes en 2008. A l'instar de Yousri Triki, nombre d'entre elles ont été exécutées en dépit de l'intervention d'autorités de divers pays d'origine des condamnés.

Nos PREOCCUPATIONS

- Les violences intercommunautaires découlant de l'impasse politique dans la laquelle se trouve le pays.
- L'exécution de personnes condamnées à mort à la suite de procès inéquitables, les mauvais traitements infligés aux détenus et la crainte que leur situation ne se dégrade encore.
- L'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'homme, qu'elles soient imputables aux forces d'occupation étrangères ou aux services de sécurité irakiens.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✓

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

Nos RECOMMANDATIONS

- Suspendre l'exécution des condamnations à mort prononcées à la suite de procès inéquitables et instaurer un système de contrôle dans les prisons pour protéger les détenus.
- Mettre un terme aux disparitions forcées et fermer tout les centres de détentions secrets
- Combattre l'impunité en entamant des poursuites judiciaires contre les auteurs de violations graves de droits de l'homme.
- Ratifier la CAT et l'OP-CAT

A SUIVRE...

- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2000
- Requête du WGEID à se rendre dans le pays pendant depuis 1995 et du SR-IJL depuis 2008

JORDANIE

Les premières manifestations populaires à Amman, dès la fin de l'année 2010, exprimant des revendications sociales dans un contexte de crise économique se sont muées à partir de janvier 2011 en un vaste mouvement de contestation politique appelant à des réformes. Sous la pression de la rue, le Roi Abdallah a du procéder à deux remaniements ministériels entre février et octobre 2011, annonçant dans la foulée en Juin 2011 que le gouvernement serait désormais nommé par le parlement. De violents affrontements ont eu lieu en mars 2011 entre des manifestants déçus par l'insuffisance des réformes annoncées et des partisans du gouvernement qui ont fait plusieurs blessés. Bien qu'il n'y ait pas eu de répression systématique des manifestations, plusieurs journalistes et activistes politiques ont fait l'objet de représailles ciblées.

Par ailleurs, plusieurs détenus islamistes arbitrairement détenus ont entamé des grèves de la faim au cours de l'année pour protester contre leurs conditions de détention, les mauvais traitements subis et les procédures inéquitables dont ils font l'objet devant des juridictions militaires.

Alkarama continue à suivre la situation de M. Issam Al Uteibi détenu depuis le 17 septembre 2010 ; il a été condamné à 5 ans d'emprisonnement le 04 Janvier 2012 pour avoir exprimé ses opinions politiques. Il a fait l'objet d'un deuxième Avis du Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire de l'ONU qui réaffirme le caractère arbitraire de sa détention.

Nos PREOCCUPATIONS

- L'insuffisance des réformes politiques annoncées.
- La détention arbitraire prolongée d'opposants politiques en raison de leurs opinions politiques.
- les procès inéquitables devant des juridictions d'exceptions, les mauvaises conditions de détention et l'absence de réaction des autorités face aux allégations de torture.

Nos RECOMMANDATIONS

- Garantir la liberté d'expression en s'abstenant de persécuter les activistes politiques et les journalistes.
- Cesser de déférer des civils devant des juridictions militaires
- S'assurer que toutes les allégations de torture et de détentions arbitraires soient examinées par des instances judiciaires impartiales.

TRAITES RATIFIES

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED X

PROTOCOLE FACULTATIF DE l'ICCPR X
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT X

A SUIVRE...

- UPR en octobre 2013

Koweït

Anticipant la dynamique de contestation qui se développe dans les pays arabes, les autorités ont réagi en octroyant des aides financières aux citoyens. Ce dispositif n'a cependant bénéficié qu'aux nationaux, poussant les «bidouns» à organiser entre janvier et février 2011, des manifestations durement réprimées par les autorités. Avec les travailleurs migrants, les «Bidouns» continuent de faire l'objet de mesures discriminatoires et voient leurs droits fondamentaux régulièrement bafoués. Bien que le pays soit doté d'un parlement élu, les restrictions qui existent en matière de droits civils et politiques, notamment concernant la création de partis politiques, ont continué à être dénoncées par des défenseurs des droits de l'homme. Mais, dans le contexte du «Printemps arabe», l'année s'est achevée sur une des crises politiques la plus profonde avec l'occupation en novembre du Parlement par des manifestants soutenus par des parlementaires. L'Emir a dû alors dissoudre le Parlement suite à la démission du Gouvernement et a annoncé la tenue de nouvelles élections législatives.

Alkarama a participé à l'examen du Koweït par le Comité des droits de l'homme en septembre 2011 dans le cadre duquel une visite d'enquête sur le terrain a été effectuée en août 2011 afin de documenter en particulier les atteintes aux libertés d'association et d'expression ces dernières années. Parallèlement, plusieurs représentants de la société civile koweïtienne ont été reçus à Genève à l'occasion de l'examen du pays par le Comité.

Nos préoccupations

- Les nombreuses restrictions aux droits civils et politiques.
- Le déficit de représentativité des citoyens dans la vie politique
- Les discriminations et mauvais traitements à l'encontre des «Bidouns» et des travailleurs migrants.

Nos recommandations

- Abroger la Loi de 1979 relative à la liberté de réunion.
- Autoriser la création de partis politiques
- Cesser les discriminations à l'encontre des «Bidouns» et des travailleurs migrants

Traites ratifiés

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A suivre...

- Elections législatives prévues en février 2012

ALPAMA

Après une longue période de paralysie politique à la suite du départ de Saad Hariri, la composition du nouveau gouvernement en juillet 2011 n'a pas permis d'apaiser les tensions qui restent très fortes au sein des différentes tendances politiques dans le pays. L'établissement d'une institution nationale chargée de veiller au respect des droits de l'homme ainsi que l'adoption de plusieurs projets de lois, parmi lesquels certains concernent la prévention de la torture, se font toujours attendre. La torture reste une pratique courante dans les divers lieux de détention ; à ce titre plusieurs soulèvements de détenus ont eu lieu à la prison de Roum-iyeh en mai, octobre et novembre 2011 pour protester contre les mauvais traitements subis, soulèvements qui ont fait 4 morts et de nombreux blessés. Plusieurs civils ont par ailleurs fait l'objet de procès inéquitables devant des juridictions militaires et des militants des droits de l'homme ont été victimes d'intimidations voire de représailles.

Alkarama est à ce titre particulièrement préoccupée par le harcèlement auquel se livrent régulièrement les services de renseignement de l'armée contre certains défenseurs de droits de l'homme et notamment son représentant à Beyrouth Mr Saadeddine Shatila. Alkarama a saisi en urgence les Procédures spéciales de l'ONU de son cas en raison des menaces de poursuites judiciaires dont il fait l'objet en raison de son travail de documentation des graves violations des droits de l'homme.

Nos PREOCCUPATIONS

- La persistance du recours à la torture dans les différents centres de détention.
- Les intimidations et autres représailles contre les défenseurs des droits de l'homme.
- Les périodes de détentions préventives excessives et les mauvaises conditions de détention.

Nos RECOMMANDATIONS

- Procéder à l'adoption du projet de loi relatif à l'INDH et au mécanisme national de prévention de la torture dans le cadre de l'OP-CAT.
- Cesser de déférer des civils devant des tribunaux militaires et mettre un terme aux détentions préventives prolongées.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✓

A SUIVRE...

- Elections législatives prévues en 2013
- Rapport étatique dû au HRCttee depuis 2001
- Rapport étatique dû au CAT depuis 2001
- Requête du WGEID à se rendre dans le pays pendante depuis 2007

LIBYE

Dans le contexte du soulèvement des peuples arabes, les manifestations antigouvernementales en Libye ont rapidement dégénéré en un véritable conflit armé. Dès le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations unies a imposé des sanctions au colonel Kadhafi et à son entourage et a saisi le procureur de la CPI à la requête de la Haut commissaire aux droits de l'homme. En raison de l'imminence d'une attaque de Benghazi, l'ONU a adopté en mars 2011 une Résolution autorisant le recours à la force armée. Après huit mois de conflit marqués par des crimes de guerre et des violations flagrantes des droits de l'homme, les forces d'opposition ont capturé et sommairement exécuté le colonel Kadhafi et pris le contrôle de l'ensemble du pays. Plusieurs milliers de détenus se trouvent encore dans les prisons et des centres de détention improvisés, dont la plupart sont sous contrôle de brigades révolutionnaires, sans bénéficier d'une procédure judiciaire équitable.

Alkarama qui suit la situation sur le terrain depuis plusieurs années, en collaboration avec des acteurs locaux, a organisé des missions sur le terrain dès le début des événements. Ses chercheurs ont documenté de nombreuses violations commises par les belligérants à l'attention des procédures spéciales et de la Commission d'enquête instituée par l'ONU. Alkarama a organisé également des actions de sensibilisation visant à faire respecter le droit humanitaire et les droits de l'homme en toutes circonstances.

Nos PREOCCUPATIONS

- Les difficultés à réaliser la réconciliation nationale et l'absence de contrôle effectif des autorités légales sur certaines unités ou brigades révolutionnaires.
- L'absence de procédures judiciaires pour garantir les droits des personnes détenues et l'absence de contrôle judiciaire sur leur détention.
- La torture et les mauvais traitements infligés aux détenus par certaines unités ou brigades révolutionnaires.

Nos RECOMMANDATIONS

- Enquêter sur les violations commises par toutes les parties au conflit et traduire en justice les responsables.
- Instaurer rapidement des procédures judiciaires pour garantir et protéger les droits des personnes détenues et un contrôle de tous les lieux de détention sans exception.
- Instaurer une harmonisation du droit interne avec les standards internationaux des droits de l'homme

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✓

PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Elections générales en juin 2012
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2010
- Rapport étatique dû au CAT depuis 2006

MAROC

Le Maroc n'a pas échappé aux soulèvements qui ont secoué le monde arabe au cours de l'année 2011. Le « Mouvement du 20 février » a rassemblé des milliers de manifestants pacifiques à travers le pays et a sérieusement interpellé les pouvoirs publics pour exiger des réformes constitutionnelles pour une plus grande démocratisation des institutions étatiques et plus de justice sociale. Le Roi a annoncé dès le 09 mars 2011 une réforme globale des institutions marquée notamment par l'adoption de la nouvelle Constitution en juillet 2011 et la tenue d'élections législatives anticipées en novembre 2011.

Les dérives de la lutte contre le terrorisme sont restées très perceptibles durant l'année. Les personnes arrêtées ne sont pas informées de leurs droits et ne peuvent avoir accès rapidement à un avocat, tandis que leurs familles restent durant de longues périodes dans l'ignorance de leur sort. La garde à vue des suspects se déroule encore trop souvent incommunicado. Le recours à la torture s'en trouve ainsi facilité et ce, en toute impunité, les plaintes pour torture n'étant que très rarement examinées par la justice. La pratique judiciaire marocaine a continué de montrer la partialité des tribunaux notamment dans des dossiers à caractère politique.

Nos PREOCCUPATIONS

- Les conditions de détention difficiles pour les détenus
- La perpétuation des procès à caractère politique
- Les lacunes du régime juridique relatif à la torture et notamment le principe de son imprescriptibilité.
- L'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'homme

Nos RECOMMANDATIONS

- Concrétiser une réforme globale du système judiciaire
- Procéder à l'harmonisation du nouveau Code pénal avec les standards internationaux des droits de l'homme
- Abroger les dispositions liberticides de la loi antiterroriste 03-03 notamment concernant la définition de l'infraction terroriste et la garde à vue.

TRAITÉS RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

À SUIVRE...

- UPR en juin 2012
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2008
- Requête du WGAD à se rendre dans le pays pendante depuis 2009

MA MARIANE

Dans le sillage des événements régionaux, un mouvement de contestation s'est constitué sous la bannière de la «Coordination de la jeunesse» qui a organisé plusieurs manifestations entre février et avril 2011, réprimées par les autorités. Le 1er août le Chef de l'Etat a tenté de désamorcer cette contestation en relançant le «Dialogue national» prévu par l'accord de Dakar de 2009. Plusieurs partis politiques ont néanmoins appelé au boycott des réformes constitutionnelles proposées, les jugeant insuffisantes. Les élections législatives et municipales prévues en octobre ont été reportées sine die. Dans ce contexte de tensions sociales et politiques, le maintien en détention provisoire de Mohamed Lamine Ould Dadde, ancien membre de l'INDH, est symptomatique de l'instrumentalisation de la justice à des fins politiques.

Par ailleurs, la politique sécuritaire des autorités et la lutte contre le terrorisme se sont traduites par de graves atteintes aux droits des personnes.

Alkarama a ainsi alerté le Groupe de travail sur les disparitions forcées de la situation de certains détenus qui continuent d'être la cible de mesures de représailles. Au moins 14 personnes condamnées dans le cadre de la lutte antiterroriste, dont certaines à mort, ont été transférées vers un lieu secret en mai 2011 alors qu'elles purgeaient leur peine à la prison civile de Nouakchott. Alkarama a soumis en janvier 2011 une contribution dans le cadre de la demande de reconnaissance de l'INDH auprès de l'ICC.

NOS PREOCCUPATIONS

- La situation politique marquée par l'instabilité chronique et l'absence d'état de droit.
- les dérives de la lutte antiterroriste à la suite de l'application de la loi antiterroriste adoptée en 2010, le recours à la détention secrète et à la torture pendant les gardes à vue.
- Les conditions de détention très difficiles pour les détenus condamnés à de lourdes peines, voire à la peine de mort, à la suite de procès inéquitables.

NOS RECOMMANDATIONS

- Instituer des réformes de nature à mettre en place un véritable Etat de droit.
- Mettre un terme aux arrestations arbitraires, à la détention au secret et à la torture en garde à vue.
- Garantir le droit à un procès équitable
- Ratifier l'OP1 CCPR, l'OP-CAT et l'ICPPED

TRAITES RATIFIES

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Elections législatives en avril 2012
- Examen devant le CAT prochainement
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2006

OMAN

Le Sultanat d'Oman n'a pas échappé au mouvement de contestation qui a secoué l'ensemble du monde arabe. Les manifestations qui ont pris place dès le mois de mars 2011 dans les grandes villes ont d'abord exprimé l'important malaise social ressenti notamment parmi la jeunesse omanie. Puis, face à la réaction des autorités qui n'ont pas hésité à faire un usage disproportionné de la force pour disperser ces manifestations, le mouvement de contestation s'est étendu à des revendications plus politiques. A l'instar des autres monarchies du Golfe, la question d'une plus grande participation des citoyens à la gestion et à la vie politique du pays se fait de plus en plus ressentir.

L'adoption de certaines mesures sociales a permis de désamorcer la contestation. Cependant, la liberté d'expression qui est désormais encore plus restreinte à la suite de l'adoption d'une nouvelle loi sur la presse.

Alkarama a informé les procédures spéciales des Nations Unies du décès d'au moins deux manifestants, Abdallah Al-Ghamlassi le 27 Février 2011 et Khalifa Al-Alaoui, le 1er Avril 2011. Elle a également saisi le rapporteur spécial sur la liberté d'expression et le Rapporteur spécial sur la liberté de réunion des cas de plusieurs centaines de manifestants, de journalistes et de défenseurs de droits de l'homme, arrêtés sans mandat de justice, détenus arbitrairement et victimes pour certains d'entre eux de procès manifestement inéquitables.

Nos PREOCCUPATIONS

- La répression brutale de manifestations pacifiques ; la détention arbitraire de manifestants.
- Les nouvelles restrictions à la liberté d'expression apportées par la loi relative à la presse.

Nos RECOMMANDATIONS

- Procéder à une révision de la nouvelle loi relative à la presse
- Garantir le droit de se réunir librement
- Mettre un terme aux détentions arbitraires prolongées

TRAITÉS RATIFIÉS

ICCPR X CAT X ICCPED X

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR X
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT X

A SUIVRE...

- Requête du SR-Freedex à se rendre dans le pays pendante depuis 2011

PALESTINE

Les évènements qui ont secoué l'Egypte et la Syrie au cours de l'année 2011, ont eu un certain nombre de répercussions sur la situation des palestiniens en général. L'esprit du 'Printemps arabe' a été invoqué autant par la population que ce soit à Gaza ou en Cisjordanie que par les dirigeants palestiniens. Cela a conduit à une certaine amélioration des relations entre l'Autorité palestinienne et le Hamas. Sur un autre plan, il a même été possible de négocier un accord portant sur la libération progressive de 1027 prisonniers palestiniens et le rapatriement d'un soldat israélien prisonnier du Hamas. Une première victoire diplomatique a été remportée par l'Autorité palestinienne avec la reconnaissance de la qualité d'Etat membre au sein de l'UNESCO.

Il n'en reste pas moins que l'armée israélienne continue régulièrement de recourir à la force. Ainsi, plusieurs manifestants palestiniens pacifiques ont encore été tués par balles à l'occasion de la célébration du jour de la Nakba, le 15 Mai 2011.

Alkarama a par ailleurs été informée d'actes d'intimidation contre des défenseurs de droits de l'homme et a notamment soulevé auprès des Procédures spéciales de l'ONU le cas, de Fuad Al-Khuffash. Directeur de l'organisation Ahrar for prisoners studies and human rights et membre d'Alkarama, il a été arrêté par l'armée israélienne à Naplouse en Cisjordanie.

Nos PREOCCUPATIONS

- La répression de manifestations pacifiques par l'usage excessif de la force par l'armée israélienne.
- Les mesures de représailles et d'intimidation à l'encontre des défenseurs de droits de l'homme.
- Les entraves à la liberté d'expression.

Nos RECOMMANDATIONS

- Cesser les exécutions extrajudiciaires et tout usage excessif à la force pour réprimer les manifestations pacifiques.
- Cesser toutes mesures de représailles et d'intimidations contre les défenseurs des droits de l'homme.
- Mettre un terme au recours à la torture dans les centres de détentions.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✕ CAT ✕ ICCPED ✕

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✕
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✕

A SUIVRE...

- Elections générales en mai 2012

Epargné par le mouvement de contestation généralisé que connaît le Monde arabe, le Qatar tarde cependant à concrétiser des réformes pour permettre une plus grande participation des citoyens à la vie politique du pays.

Le respect des droits de l'homme au Qatar se mesure essentiellement à travers le rapport que les autorités entretiennent avec la question des travailleurs migrants. Le pays avait été invité, dans le cadre de son examen périodique par le Conseil des droits de l'homme, à abroger certaines lois discriminatoires les concernant. D'autre part, et bien qu'une grande partie des personnes privées de leur nationalité a été récemment régularisée, certaines d'entre elles restent encore exclues par cette mesure.

Par ailleurs, plusieurs personnes ont été arrêtées cette année et détenues incommunicado par les services de la sécurité d'Etat avant d'être libérées sans jugement. Certaines, à l'instar de Salem Hassan Khalifa Al Kuwari qui a fait l'objet d'un Avis du Groupe de travail établissant sa détention arbitraire, rapportent avoir fait l'objet de tortures et de mauvais traitements.

Alkarama a alerté plusieurs procédures spéciales des Nations Unies de l'arrestation le 1er mars 2011 de l'ancien Secrétaire général de son organisation, Sultan Khalifa Al-Khulaifi par des agents de la Sécurité de l'Etat ; arbitrairement détenu pendant un mois il a finalement été libéré sans qu'aucune procédure judiciaire n'ait été engagée contre lui.

Nos PREOCCUPATIONS

- Le retard pris dans les mesures de réformes annoncées officiellement et le maintien de restrictions concernant l'exercice de certains droits civils et politiques
- Les mesures discriminatoires dont font l'objet les travailleurs migrants et les apatrides.
- La détention arbitraire et les mauvais traitements en détention.

Nos RECOMMANDATIONS

- Engager des réformes politiques dans le sens d'une réelle participation des citoyens par l'installation des assemblées élues prévues par la Constitution.
- Prendre des mesures pour régulariser tous les apatrides.
- Abolir les mesures de détentions arbitraires et les mauvais traitements en détention.
- Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que l'OP-CAT.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✗ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Examen devant le CAT en novembre 2012
- Elections en vue du renouvellement des membres du Conseil consultatif ('Majlis Achoura') prévues en 2013
- UPR en mai 2014

SYRIE

Plus de 6000 personnes ont été tuées à ce jour depuis le soulèvement de la population syrienne en mars, un bilan qui ne cesse de s'alourdir à mesure que la répression du mouvement de contestation s'intensifie et que les affrontements entre les militaires déserteurs et l'armée s'étendent. Les services de sécurité dépendant directement de l'entourage personnel du Président orchestrent une répression systématique tant des opposants politiques que de la population civile. Les mesures d'apaisement annoncées, levée de l'état d'urgence, mesures d'amnistie et réformes politiques, ne se sont pas toutes traduites dans la réalité et n'ont pas suffi à désamorcer la contestation. En dépit de l'intervention d'une grande partie de la communauté internationale, y compris des pays de la Ligue arabe, force est de relever que la logique d'affrontement est privilégiée par le pouvoir pour régler cette crise ; il existe un risque réel d'une grave dégradation de la situation.

Dans ce contexte, Alkarama a saisi dès le début de la répression les procédures spéciales des Nations Unies de nombreux cas de personnes disparues, d'exécutions sommaires, et d'arrestations arbitraires ; au total plus de 3000 cas ont été recensés. Par ailleurs, Alkarama a reçu de nombreux témoignages de torture qu'elle a également communiqué à la mission d'enquête du Haut Commissariat des droits de l'homme d'abord, puis à la commission d'enquête mandatée par le Conseil avec lesquelles Alkarama a étroitement collaboré.

Nos PREOCCUPATIONS

- La poursuite de la logique de répression des manifestations populaires et l'utilisation excessive de la force armée contre les civils.
- La détention au secret et la torture généralisée
- L'impunité totale des services de sécurité

Nos RECOMMANDATIONS

- Mettre un terme à la répression contre la population
- Réformer en profondeur le système politique, sécuritaire et judiciaire
- Entreprendre des enquêtes concernant toutes les allégations de violations des droits de l'homme et poursuivre les responsables

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Rapport spécial pour le CAT à soumettre avant le 9 mars 2012
- Présentation du rapport de suivi de la Commission d'enquête des NU
- Nomination du Rapporteur spécial sur la Syrie par le HRC
- Rapport étatique dû au HRCtee depuis 2009

TUNISIE

Plus de 300 personnes ont perdu la vie et plusieurs centaines ont été blessées entre décembre 2010 et janvier 2011 à la suite des manifestations généralisées déclenchées par l'immolation de Mohamed Bouazizi. La détermination des citoyens tunisiens à ne plus être opprimés par un Etat policier a eu raison du président Benali qui a fui le pays le 14 janvier 2011 pour se réfugier en Arabie saoudite. Plusieurs procès ont eu lieu et des officiels de l'ancien régime responsables de tortures ou impliqués dans la corruption et la répression des manifestants ont été condamnés. Bien que la situation économique et sociale reste préoccupante, des élections législatives transparentes et multipartites ont permis l'avènement en octobre 2011 d'une Assemblée nationale constituante, suivies par la constitution d'un gouvernement provisoire d'union nationale dirigé par le parti Nahda. Les nouvelles autorités ont pris plusieurs mesures destinées à rompre avec les violations du passé en ratifiant notamment plusieurs instruments internationaux de protection des droits de l'homme.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture a été autorisé pour la première fois à visiter le pays. La rédaction et l'adoption d'une nouvelle Constitution constitue la prochaine échéance importante. Le pays devant être examiné dans le cadre du 2ème cycle de l'EPU en 2012, Alkarama a décidé de contribuer à ce processus par un rapport recommandant notamment l'implémentation des recommandations formulées par le Conseil en 2008.

Nos PREOCCUPATIONS

- La répression par les services de sécurité de certains rassemblements dénonçant la lenteur des réformes ou l'absence d'amélioration de la situation économique.
- Le signalement de cas de mauvais traitements par les services de police.

Nos RECOMMANDATIONS

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour réformer prioritairement l'appareil de police et pour assurer l'indépendance du pouvoir judiciaire.
- Prévenir l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'homme et concrétiser la rupture effective avec l'ancien régime.

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✓

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✓

A SUIVRE...

- Rapport étatique devant être soumis au HRCttee pour le 31 mars 2012
- UPR en juin 2012

YEMEN

Révoltée par le projet d'amender la constitution, qui aurait assuré le maintien au pouvoir du Président Saleh, une grande partie de la population est descendue dans les rues de Sanaa dès le mois de janvier. Le mouvement de contestation populaire s'est étendu et a rapidement gagné plusieurs autres villes. Un rapport de force s'est installé sur fond de tensions politiques articulées autour d'enjeux régionaux et tribaux. Des négociations entre le pouvoir et l'opposition se sont engagées en dépit d'une répression marquée par le recours disproportionné à la force occasionnant au moins un millier de morts et de blessés. Le président a formellement démissionné le 23 Novembre 2011, transférant le pouvoir au vice-président, après avoir obtenu la garantie de l'impunité.

Alkarama a suivi de très près la situation et a soumis aux procédures spéciales de l'ONU de nombreux cas de violations graves dont des exécutions sommaires de manifestants pacifiques. Notre représentant, M. Abdul Wahab Al Humaiqani, a lui-même fait l'objet d'une tentative d'assassinat ciblée. Nous avons également soulevé les cas de plusieurs journalistes qui tentaient de couvrir les événements de façon indépendante, victimes d'arrestation et de détention arbitraire, dont la lauréate du prix Nobel de la paix 2011, Mme Tawakkol Karman. Dans la perspective de l'examen prochain du rapport du Yémen par le Comité des droits de l'homme, une visite sur le terrain a été organisée le mois de décembre.

Nos PREOCCUPATIONS

- Usage excessif de la force armée pour réprimer des manifestations pacifiques
- Intimidation et menaces à l'encontre de journalistes et de défenseurs de droits de l'homme
- Impunité pour les responsables de violations graves de droits de l'homme

Nos RECOMMANDATIONS

- Cesser immédiatement tout usage excessif de la force contre les manifestants pacifiques.
- Cesser toutes représailles contre les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes.
- Mettre un terme aux détentions arbitraires, à la torture et autres mauvais traitements et prévenir l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'homme

TRAITES RATIFIÉS

ICCPR ✓ CAT ✓ ICCPED ✗

PROTOCOLE FACULTATIF DE L'ICCPR ✗
PROTOCOLE FACULTATIF DE CAT ✗

A SUIVRE...

- Examen devant le HRCttee le 14 et 15 mars 2012
- Election présidentielle prévues en février 2012
- Requête du SRT à se rendre dans le pays pendante depuis 2007